

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DAC 213 Subvention (5.000 euros) à l'association Institut Protestant de Théologie (14e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Institut Protestant de Théologie ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement, en date du 30 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Institut Protestant de Théologie 83 boulevard Arago 75014 Paris, pour soutenir le fonctionnement et le développement de sa bibliothèque. 2015_04892 20517.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2015 de la Ville de Paris rubrique 324, nature 6574, ligne VF40002, provision pour subventions de fonctionnement au titre du patrimoine.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO

